



Le juste vivra par la foi Méditations sur l'épître aux Romains

Tous sont coupables et condamnables

Romains 2.12-29 et 3.1-20

Le second chapitre de la lettre de Paul aux Romains dans le Nouveau Testament nous dit que celui qui juge les autres se condamne lui-même dans la mesure où il agit de même. Quiconque s'imagine pouvoir être acceptable aux yeux de Dieu à cause de sa conduite extérieure, se trompe complètement. Certes, si quelqu'un pratique le bien parfaitement Dieu lui accordera l'approbation, l'honneur et la paix, qu'il soit Juif ou non-Juif; mais la souffrance et l'angoisse attendent tout être humain qui pratique le mal. Mais alors, comment les Juifs et les non-Juifs seront-ils jugés, vu que les premiers ont reçu de manière spéciale la loi de Dieu par l'intermédiaire de Moïse? Si Dieu ne fait pas de favoritisme, comment jugera-t-il les uns et les autres? Paul écrit ce qui suit à ce sujet :

« C'est pourquoi ceux qui ont péché sans avoir eu connaissance de la loi de Moïse périront sans qu'elle intervienne dans leur jugement. Mais ceux qui ont péché en connaissant cette loi seront jugés conformément à la loi. Car ce ne sont pas ceux qui se contentent d'écouter la lecture de la loi qui seront justes aux yeux de Dieu. Non, seuls ceux qui accomplissent les prescriptions de la loi sont considérés comme justes. En effet, lorsque les païens qui n'ont pas la loi de Moïse accomplissent naturellement ce que demande cette loi, ils se tiennent de loi à eux-mêmes, alors qu'ils n'ont pas la loi. Ils démontrent par leur comportement que les œuvres demandées par la loi sont inscrites dans leur cœur. Leur conscience en témoigne également, ainsi que les raisonnements par lesquels ils s'accusent ou s'excusent les uns les autres. Tout cela paraîtra le jour où, conformément à l'Évangile que j'annonce, Dieu jugera par Jésus-Christ tout ce que les hommes ont caché » (Rm 2.12-16).

Paul confirme ici ce qu'il a écrit au premier chapitre de sa lettre aux chrétiens de Rome : en tant que créature, tout homme a, d'une manière ou d'une autre, reçu une forme de connaissance de Dieu qui se manifeste par la distinction opérée entre le bien et le mal. La conscience de chacun en témoigne. Si nous ne rapportons pas au Dieu Créateur cette distinction, que nous appliquons pourtant à tous nos rapports dans la vie quotidienne, c'est parce que nous étouffons la connaissance révélée du vrai Dieu, ce qui nous rend inexcusables auprès de lui. Donc même les nations païennes, qui n'ont pas reçu la lumière de la révélation spéciale de Dieu par la loi de Moïse et les écrits des prophètes, sont passibles de jugement. Mais Dieu est juste, et les jugera selon des critères particuliers, sans que la connaissance spécifique de la loi révélée soit mise en compte. Il prendra en compte les critères suffisants présents dans leur conscience même. Quant à ceux qui comptent sur la mansuétude de Dieu simplement parce

qu'ils sont Juifs et qu'ils ont reçu la lumière de la révélation spéciale de Dieu dans la loi de Moïse, voici ce que Paul a à leur dire :

« Eh bien, toi qui te donnes le nom de Juif, tu te reposes sur la loi, tu te vantes d'appartenir à Dieu, tu connais sa volonté, tu juges de ce qui est le meilleur parce que tu es instruit par la loi. Tu es certain d'être le guide des aveugles, la lumière de ceux qui errent dans les ténèbres, l'éducateur des insensés, l'enseignant des enfants, tout cela sous prétexte que tu as dans la loi l'expression parfaite de la connaissance et de la vérité. Toi donc, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même. Tu prêches aux autres de ne pas voler, et tu voles! Tu dis de ne pas commettre d'adultère, et tu commets l'adultère! Tu as les idoles en horreur, et tu en fais le trafic! Tu es fier de posséder la loi, mais tu déshonores Dieu en y désobéissant! Et ainsi, comme le dit l'Écriture, à cause de vous, Juifs, le nom de Dieu est outragé parmi les païens. Assurément, être circoncis a un sens — à condition d'observer la loi. Mais, si tu désobéis à la loi, être circoncis n'a pas plus de valeur que d'être incirconcis. Mais si l'incirconcis accomplit ce que la loi définit comme juste, cet incirconcis ne sera-t-il pas considéré comme un circoncis? Et cet homme qui accomplit la loi sans être physiquement circoncis te jugera, toi qui désobéis à la loi tout en possédant les Écritures et la circoncision. Car ce n'est pas ce qui est visible qui fait le Juif, ni la marque visible dans la chair, mais ce qui fait le Juif c'est ce qui est intérieur, et la vraie circoncision est celle que l'Esprit opère, non celle que l'on pratique en obéissant à la lettre de la loi. Tel est le Juif qui reçoit sa louange, non des hommes, mais de Dieu » (Rm 2.17-29).

Après cela, Paul, au chapitre 3, commence par répondre à des objections qu'on avait dû lui présenter souvent : N'y a-t-il donc aucun avantage à être Juif? Dieu n'est-il pas fidèle au peuple qu'il s'est choisi? Et si les hommes, eux, sont infidèles, cela ne fait-il pas ressortir d'autant mieux la justice de Dieu? Donc en fait ces hommes contribuent indirectement à glorifier le nom de Dieu. De ce fait, ils ne devraient pas être condamnés. Je cite le début du chapitre 3, jusqu'au verset 8 :

« Dans ces conditions, quel est l'avantage du Juif? Quelle est l'utilité de la circoncision? L'avantage est grand à tous égards. Car c'est aux Juifs tout d'abord qu'ont été confiées les paroles de Dieu. Que faut-il dire alors si certains leur ont été infidèles? Leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Loin de là! Il faut que Dieu soit reconnu comme disant la vérité et tout homme qui s'oppose à lui comme menteur, car il est écrit : "Tu seras toujours reconnu juste dans tes sentences; et tu seras vainqueur lorsque tu juges." Mais si notre injustice contribue à prouver que Dieu est juste, que trouvons-nous à dire? Dieu n'est-il pas injuste, quand il nous fait subir sa colère? — Bien entendu, je raisonne ici à la manière des hommes. — Dieu injuste? Loin de là! Autrement, comment Dieu pourrait-il juger le monde? Ou, dirait-on encore, si mon mensonge fait d'autant mieux éclater la vérité de Dieu et contribue ainsi à sa gloire, pourquoi serais-je encore condamné comme pécheur? Et pourquoi ne pas aller jusqu'à dire : Faisons le mal pour qu'en sorte le bien? Certains, du reste, nous calomnient en prétendant que c'est là ce que nous enseignons. Ces gens-là méritent bien d'être condamnés » (Rm 3.1-8).

Paul va maintenant reprendre le thème initial de la corruption de toute l'humanité, y compris celle du peuple élu de Dieu dans l'Ancien Testament, dont lui-même fait partie. Il va le faire en citant abondamment des textes de l'Ancien Testament, en particulier les psaumes. Lisons à partir du verset 9 :

« Que faut-il donc conclure? Nous, les Juifs, sommes-nous supérieurs aux autres hommes? Pas du tout. Nous avons, en effet, déjà démontré que tous les hommes, Juifs ou non, sont également coupables. L'Écriture le dit : "Il n'y a pas de juste, pas même un seul, pas d'homme capable de comprendre, pas un qui cherche Dieu. Ils se sont tous égarés, ils se sont corrompus tous ensemble. Il n'y en a pas un qui fasse le bien, non, pas même un seul. Leur gosier ressemble à une tombe ouverte, leur langue sert à tromper, ils ont sur les lèvres un venin de vipère, leur bouche est pleine d'aigres malédictions. Leurs pieds sont agiles quand il s'agit de verser le sang. La destruction et le malheur jalonnent leur parcours. Ils ne connaissent pas le chemin de la paix. À leurs yeux, révéler Dieu n'a aucun sens." Or, nous le savons, ce que l'Écriture dit dans la loi, elle l'adresse à ceux qui vivent sous le régime de la loi. Il en est ainsi pour que personne n'ait rien à répliquer et que le monde entier soit reconnu coupable devant Dieu. Car personne ne sera déclaré juste devant lui parce qu'il aura accompli les œuvres demandées par la loi. En effet, la loi donne seulement la connaissance du péché » (Rm 3.9-20).

Voilà donc énoncé ce à quoi les Juifs ne s'attendaient pas : la loi de Moïse, loin d'être un sujet pour eux de se glorifier parce que c'est à eux que Dieu l'a donnée, ne les justifie absolument pas aux yeux de Dieu, au contraire elle les condamne comme le reste du monde : en effet, la loi révèle l'étendue de la désobéissance humaine vis-à-vis des prescriptions divines qui témoignent de la perfection et de la sainteté de Dieu. Personne ne peut être justifié devant Dieu au moyen de la loi, car personne ne peut lui obéir parfaitement. Alors, est-il possible d'être justifié d'une manière quelconque devant Dieu? C'est ce que Paul va maintenant exposer dans le passage suivant, du verset 21 au verset 31 de ce troisième chapitre de sa lettre aux chrétiens de Rome. Je commenterai dans un prochain article ce passage capital.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))